



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 9691

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les Diplômes à l'épreuve du chômage. » Il est notamment recommandé de reprofiler le métier des conseillers d'information et d'orientation, pour en faire de véritables guides auprès des jeunes, car ils doivent être des acteurs de liaison entre la sphère scolaire ou celle de l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes, dont l'une des clés réside dans les bons choix d'orientation, sont au coeur des préoccupations gouvernementales. L'aide à la construction du parcours d'orientation du jeune doit être prise en charge par l'ensemble de l'équipe éducative, avec l'appui et l'expertise des conseillers d'orientation-psychologues. En effet c'est tout au long de la scolarité que le collégien, puis le lycéen, doit appréhender des métiers différents, relevant de plusieurs champs professionnels, découvrir le monde de l'entreprise et connaître les voies de formation préparant à ces divers métiers. Déjà initiée avec l'enseignement de découverte professionnelle, cette démarche sera approfondie avec la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves, dès la cinquième, dans les collèges et lycées volontaires dès la rentrée 2008 et généralisés à la rentrée 2010. À l'instar de l'EPL, les établissements d'enseignement supérieur renforcent et développent leurs missions d'information, d'orientation et d'insertion des lycéens. Ces pratiques s'appuient sur une concertation renforcée entre lycées et universités comme l'indique la circulaire du 22 janvier 2008. Un programme annuel ou pluriannuel comportant un volet orientation et renforçant les actions d'information à destination des élèves des classes de terminale est soumis au conseil d'administration. Un conseil de classe de terminale est ainsi principalement consacré à l'orientation. L'orientation est l'une des missions de l'EPL, qui mobilise tous ses personnels, et plus particulièrement les professeurs principaux. Elle s'appuie sur le développement des liens de partenariat avec le monde économique local. C'est dans ce cadre qu'une réflexion est en cours sur le profil-métier de conseiller d'orientation-psychologue. Il apparaît en effet que le volet de leur activité ayant trait au soutien à apporter aux équipes pédagogiques dans la construction du parcours de découverte des métiers et des formations doit être systématiquement renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9691

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6834

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4029